

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 31 janvier 2011****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. MARCHAND (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. EL HASSOUNI (pouvoir Mme POPARD) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)
Membres absents : M. BEKHTAOU!

OBJET DE LA DELIBERATION

**Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA) -
Représentation de la Ville**

Mme DURNERIN au nom de la commission de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa réunion du 8 novembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé la création du Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA), dont la vocation première est de reprendre les compétences « rivière » antérieurement exercées par six syndicats de communes afin de mettre en place une gestion globale et cohérente de la partie aval du bassin versant de la Tille.

L'article 7 du nouvel établissement public prévoit que ce dernier est « administré par un comité de délégués élus par les collectivités adhérentes pour la durée de leur mandat au sein des assemblées qui les délèguent. Ces collectivités sont représentées au sein du comité syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant pour chacune des communes membres ».

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'écologie urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir désigner Madame Stéphanie Modde comme délégué titulaire et Monsieur Alain Marchand comme délégué suppléant de la Ville au comité du Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA).

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 8/02/2011

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 4 FEV. 2011

